

AR PREFECTURE

016-200054047-20181128-2018_11_28_03-DE

Recu le 30/11/2018

créances restant à recouvrer		application mode de calcul	
exercice des créances	montant total	taux de dépréciation	montant du stock de provisions à constituer
2017 (N-1)	1.419,68 €	0%	0,00 €
2016 (N-2)	3.392,10 €	25%	848,02 €
2015 (N-3)	155,55 €	50%	77,78 €
antérieur à 2015	131,75 €	100%	131,75 €
	5.099,08 €		1.057,55 €

En conséquence, il est proposé au Conseil Municipal de constituer une provision au regard des créances dont le recouvrement paraît compromis, pour un montant de 1 057.55 euros au compte 6817 sur le budget général 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à constituer une provision au regard des créances dont le recouvrement paraît compromis, pour un montant de 1 057.55 euros au compte 6817 sur le budget général 2018.

Pour Extrait Conforme
En Mairie, le 29 novembre 2018

Jean-Noël DUPRÉ
Maire de Confolens

